

## DECISION n° 2025-19DC.

**Objet** : Attribution d'une subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du plan opérationnel pour le solaire photovoltaïque

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions dudit conseil au Président ;

**Vu** l'arrêté 2020-07A en date du 16 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie Guichard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**Vu** l'objectif du plan climat air énergies territoires « Développer le photovoltaïque sur les toitures » ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2024-02-29-16 en date du 29 février 2024 instituant le règlement et le formulaire d'aide financière à l'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers dans le cadre du plan opérationnel pour le solaire photovoltaïque ;

**Vu** l'objectif du projet de territoire « Soutenir le développement de l'énergie solaire » ;

**CONSIDERANT** la demande d'aide financière de 390 €, de la part de M. CLARISSE Guy au 1580 route de Besneau, 49220, Le Lion d'Angers pour une installation solaire photovoltaïque de 24 m<sup>2</sup>, de puissance 5 kWc en autoconsommation ;

**CONSIDERANT** que toutes les pièces attendues (formulaire, facture, justificatif de domicile et RIB) ont été transmises ;

### DECIDE

**Article 1er** : approuve le versement d'une subvention de 390 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques à M. CLARISSE Guy au 1580 route de Besneau, 49220, Le Lion d'Angers pour une installation solaire photovoltaïque de 24 m<sup>2</sup>, de puissance 5 kWc en autoconsommation ;

**Article 2** : Autorise le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente décision.

**Article 3** : Certifier le caractère exécutoire de la présente décision qui sera :

- Transmise à Madame la Sous-Préfète de Segré ;
- Publiée sur le site internet de la collectivité ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS

tél. 02 41 95 31 74 fax 02 41 95 31 72

contact@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site télerecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

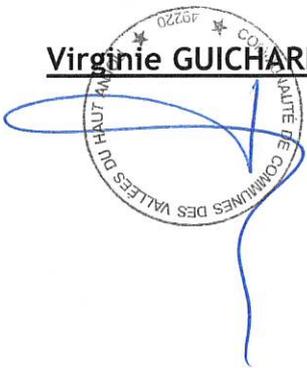
Accusé de réception en date de  
049-200071868-20250131-2025-19DC-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

**Article 3** : Monsieur le directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 31/01/2025

**La Vice-Présidente**  
en charge de la transition énergétique

**Virginie GUICHARD**



Publié sur le site internet de la collectivité, le 28 février 2025

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250131-2025-19DC-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025